

IRAM

Fonds documentaire numérisé

Auteur : GENTIL, Dominique

Titre : « La problématique du crédit agricole pour le moyen et le long terme », *Revue Grain de Sel*, n°16, pp. 12-13

Editeur : Inter réseaux, Paris

Date : Novembre 2000

La problématique du crédit agricole pour le moyen et long terme

par Dominique Gentil*

Beaucoup croient que la microfinance ne correspond qu'à une «logique de survie», juste capable d'entraîner de petites améliorations du niveau de vie des emprunteurs.



Pour eux, la microfinance serait incapable d'avoir les mêmes «effets structurants» qui ne pourraient provenir que d'investissements lourds, nécessitant des crédits à moyen et long termes. Comme les banques commerciales s'y refusent aussi, on serait dans l'impasse et il faudrait donc réfléchir à de nouvelles banques agricoles, avec un rôle important de l'Etat et des financements extérieurs et des taux d'intérêt subventionnés « comme en Europe ». Compte tenu des expériences passées et des difficultés croissantes des Etats, cette solution semble peu réaliste. Il paraît donc préférable de faire évoluer la microfinance à partir d'expériences déjà existantes et d'établir éventuellement des partenariats avec les banques commerciales.

Les acquis du court terme

Comme le montrent de nombreuses études d'impact, les prêts à court terme de faible montant (de 500 à 3 000 FF) conviennent bien à la plupart des besoins des agriculteurs, éleveurs, et pêcheurs

en Afrique et en Asie : semences sélectionnées, pesticides, engrais, main d'œuvre complémentaire pour la préparation des sols, le repiquage, le sarclage ou la récolte, embouche de porc, ovins-caprins ou bovins, filets, pirogues, matériel léger, transformation du manioc et de l'arachide, etc. La succession, sur plusieurs années, de prêts à court terme peut faciliter une diversification et une accumulation chez certains emprunteurs lorsque les logiques de redistribution sociale ne sont pas prédominantes. L'investissement à moyen terme, pour l'achat d'animaux par exemple, peut alors être autofinancé, puisque le crédit permet de payer les dépenses de campagne. Comme nous le verrons ultérieurement, le court terme peut également, dans certaines conditions, financer le long terme.

Les prêts à moyen terme (2 à 5 ans)

Quand l'objet du crédit est rentable, il ne pose pas de problèmes insurmontables à la microfinance, comme le montre l'expérience accumulée depuis plusieurs dizaines d'années dans l'équipement en culture attelée, par des milliers d'agriculteurs du Mali Sud et du Bénin⁽¹⁾. Cette approche peut être élargie à une gamme assez étendue d'investissements : motopompes de la vallée de la Tarka au Niger, matériel agricole financé par les CECAM (caisse d'épargne et de crédit mutuel) de Madagascar, moteurs et filets de pêche, petits aménagements hydroagricoles, ateliers d'élevage, équipements de transformation (décortiqueuses, mini-laiteries, etc.).

Le problème central, comme dans tout crédit, reste l'évaluation de la qualité de l'emprunteur, de la rentabilité de l'investissement et du risque. Si l'investissement est rentable, le risque peut être mieux maîtrisé que pour le crédit court terme car le matériel peut servir de garantie (saisie possible ou plutôt sys-

tème de location vente) et il est possible d'accorder plus facilement des moratoires partiels en cas de mauvaise année. Les échecs observés dans certains crédits moyen terme viennent souvent d'une rentabilité insuffisante de l'investissement, d'une technologie mal maîtrisée par l'emprunteur, d'un service d'entretien et pièces détachées non fonctionnel, du non ajustement du crédit au calendrier de production ou aux caractéristiques sociologiques du milieu.

L'exemple de la pêche est assez caractéristique à cet égard. Les résultats sont souvent catastrophiques parce que les calendriers de remboursement sont calqués sur le calendrier agricole (une à deux échéances annuelles), alors que les recettes sont importantes mais souvent journalières et à certaines périodes déterminées. Quand, de plus, les agents des caisses locales sont extérieurs au milieu de la pêche, ont peur d'aller sur l'eau ou de faire face aux différents pouvoirs (empoisonnement, malédiction) attribués aux pêcheurs si l'on se réfère au Bénin, il n'est pas étonnant que les impayés s'accumulent.

Au-delà des principes de base de tout crédit (qualité de l'emprunteur et du projet, appropriation, risques et garanties...), le crédit moyen terme pose quelques problèmes spécifiques. Le montant important de l'investissement initial, avec des effets du seuil (on ne peut pas faire un crédit de 8 000 FF si l'investissement est de 12 000, autrement il y aura détournement d'objet ou constitution de groupes fictifs). Ceci va à l'encontre d'un principe fondamental du crédit, celui de la progressivité (il vaut mieux commencer par des petites sommes à court terme que par de grosses sommes et du moyen terme).

L'exception à ce principe de progressivité nécessite d'être d'autant plus vigilant sur la sélection des emprunteurs et leur suivi, que sur la rentabilité des objets financés (ne pas trop se fier aux estimations généralement opti-

mistes des agronomes). Dans le cas des coopératives d'épargne et de crédit (Coopec), la meilleure solution serait de financer avec l'épargne collectée. Mais, avec le Programme d'appui à la réglementation des mutuelles d'épargne et de crédit (PARMEC) qui régleme-
te au sein des pays de l'UEMOA⁽²⁾ les instituts d'épargne et de crédit, les Coopec ne peuvent pas transformer, contrairement aux banques, une partie de l'épargne court terme en crédit moyen terme.

D'où une pression, qui peut être positive, pour augmenter les fonds propres ou développer l'épargne longue (plans d'investissement). Une solution, à manier avec précaution, est d'obtenir des lignes de crédit externes, avec parfois des effets désastreux si on n'a pas prévu les risques de change ou si la ligne de crédit oblige à des décaissements rapides avec des taux d'intérêt faibles. Une autre possibilité est, sur certains dossiers, de travailler avec des banques commerciales ouvertes (lignes de crédit ou prêts à risques et bénéfiques partagés).

Le crédit long terme

Quand la rentabilité du crédit est différée ou peu importante, mais que l'investissement est utile (conservation des sols, reboisement, aménagement de bas fonds, surcreusement de mares), il est préférable de raisonner en termes de cofinancement avec subventions externes

(Fonds d'investissement local, Fonds de développement villageois), plutôt que de faire du faux crédit avec un différé qui ne se remboursera pas. Dans le problème des plantations de café et cacao par exemple, la solution souvent proposée par les «experts» de suivre le calendrier d'exploitation (crédit sur 7 ans dont 3 de différé), aboutit généralement à l'échec, car le crédit est «oublié» par l'emprunteur, les cadres qui l'ont octroyé ne sont plus en place et le crédit ne se rembourse pas.

Une solution alternative expérimentée en Guinée Forestière peut apporter des éléments de réponse. Au lieu de réaliser d'un seul coup un investissement important (3 ha de café par exemple), qui peut désorganiser la gestion de l'exploitation et de sa main d'œuvre, il est souvent préférable de faire des investissements échelonnés (par exemple 0,5 ha par an). Ces dépenses sont couvertes par un crédit à court terme, remboursé par les caféières existantes ou par les autres ressources (huile rouge, cola, riz, bananes). Le crédit est sécurisé et le revenu de l'agriculteur s'accroît régulièrement. Bien sûr la solution du petit investissement échelonné dans une économie diversifiée n'est pas applicable à tous les contextes, mais l'esprit du crédit qui se rembourse chaque année, ajusté à l'ensemble des ressources de l'exploitation et non au seul investissement

considéré, a sans doute une validité assez généralisée.

En conclusion, la microfinance, si elle évolue, s'adapte, passe des accords avec des banques «ouvertes», peut répondre aux problèmes de crédit agricole de la quasi-totalité des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs. Le problème est peut-être plutôt dans la qualité, l'adaptation et la rentabilité des propositions techniques que dans le crédit agricole lui-même. Reste le cas de certaines minorités actives, «nouveaux agriculteurs», gros exploitants plus ou moins politisés, qui peuvent avoir des effets dynamisants mais aussi très perturbateurs, notamment dans le domaine foncier ou de la main d'œuvre. En principe, clients potentiels de banques commerciales, la non résolution de leurs problèmes spécifiques par la microfinance ne doit pas entraîner une critique injustifiée de celle-ci ou l'oubli de catégories majoritaires (agricultures familiales). ■

* *Socio-économiste à l'IRAM*
(Institut de recherche et d'application de méthodes de développement)

Email : iram@iram-sr.org

⁽¹⁾ À la FECECAM Bénin, le moyen terme et le court terme allongés (18 mois), représentaient 19 % des 15 milliards FCFA de crédit.

⁽²⁾ UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine.

REINVESTIR L'ARGENT DE LA VENTE DU COTON ... QUAND IL EN RESTE

